

CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	TARIF LOCATION WEEK-END (*)ou ANIMATION SEMAINE	TARIF LOCATION REUNION EN SEMAINE (demi-journée ou soirée)	CAUTION SALLE OBLIGATOIRE (chèque)	+ CAUTION NETTOYAGE OBLIGATOIRE (chèque)	SIGNATURE CONVENTION D'UTILISATION	ATTESTATION ASSURANCE RC, vol et incendie	TARIFS CASSE OU PERTE VAISSELLE
Saint-Jeannais	350 € été 400 € hiver	200 €	800 €	200 €	X	X	Verre : 2 € Assiette : 3 € Couvert : 2 €
Extérieurs (canton de LA TOUR DU PIN)	600 € été 650 € hiver (1 ^{er} oct- 31 mars)	200 €	800 €	200 €	X	X	

(*) Pas de différence de tarif de location avec ou sans vaisselle

Les associations du canton de La Tour du Pin utilisant régulièrement les installations Saint-Jeannaises ainsi que les associations à visée caritative peuvent bénéficier de 2 mises à disposition gratuites/an d'une des 2 salles (des fêtes ou du conseil) mais doivent souscrire aux autres conditions : caution salle + caution nettoyage + convention + assurance.

Le personnel communal titulaire peut bénéficier pour son usage personnel (déclaration sur l'honneur) d'une mise à disposition gratuite/an de la salle des fêtes mais doit souscrire aux autres conditions : caution salle + caution nettoyage + convention + assurance au nom de l'agent.

La vaisselle n'est ni prêtée ni louée à des particuliers pour une utilisation en dehors d'une location de la salle des fêtes.